



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*



Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire,  
de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Microfinance  
et de la Petite Enfance

M.F.S.A.E.F.M.F.P.E

**Rapport de présentation  
du projet de budget 2010  
du M.F.S.A.E.F.M.F.P.E**

*Octobre 2009*

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE : Fonctionnement.....</b>	<b>8</b>
<b>Titre 2 : Dépenses de Personnel.....</b>	<b>9</b>
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement (Hors personnel, hors transferts).....</b>	<b>10</b>
<b>Direction de la Famille.....</b>	<b>11</b>
<b>Direction des Stratégies de Développement Social.....</b>	<b>12</b>
<b>Direction de la Protection des Droits de l'Enfant.....</b>	<b>13</b>
<b>Office des Pupilles de la Nation.....</b>	<b>15</b>
<b>Observatoire National des Droits de la Femme.....</b>	<b>16</b>
<b>Commissariat à la sécurité alimentaire</b>	<b>18</b>
<b>Titre 4 : Dépenses de Transfert.....</b>	<b>19</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : Investissements.....</b>	<b>21</b>
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat.....</b>	<b>22</b>
<b>Titre 6 : transfert en capital.....</b>	<b>23</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe : Allocations budgétaires par programme, composante et activités</b>	<b>26</b>

**Le budget du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance pour l'année 2010, est préparé sur la base des dispositions du décret n°2009-534 du 05 juin, relatif aux attributions du Ministre de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance et du décret 2009-454 du 04 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.**

**Ces textes marquent en particulier, le départ de la Direction de l'Action Sociale et du fonds de Solidarité Nationale vers respectivement le Ministère des Affaires Sociales et des relations avec les Institutions et la Présidence de la République. En outre ils renforcent le rattachement du secteur de la petite Enfance au département.**

**Ceci permet de mieux cibler les actions envers les groupes sociaux défavorisés et la gestion de la question de la protection sociale, constituant l'Axe 3 du DSRP 2.**

**Suivant le décret relatif aux attributions du Ministre de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfant, le département a pour mission de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de promotion, de protection et de développement des femmes et des enfants, de création d'entreprises par les femmes et de micro finance.**

**Aussi, ces missions reposent-elles sur :**

- 702500.0771
- la mise en œuvre d'une politique permettant le respect des droits fondamentaux des enfants ainsi que leur bonne intégration dans la vie familiale et sociale ;
  - l'élaboration de politiques pérennes à l'égard des enfants abandonnés, des enfants des rues et des enfants en voie de marginalisation, en vue de donner un cadre de vie décent à ces enfants ;
  - l'identification et la mise en œuvre des mesures requises pour la préservation des valeurs familiales.
  - l'élaboration et la conduite de la politique de promotion de la femme et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes ;
  - la promotion et le développement de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance par la formation et l'octroi de crédits aux femmes, et par l'appui au système financier décentralisé ;
  - la promotion et le développement de la micro finance et veille à inciter les institutions bancaires et le Système Financier Décentralisé (SFD) à œuvrer au renforcement des mécanismes existants.
  - la mise en place d'une politique de sécurité alimentaire ;
  - ~~la promotion et le développement de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance par la formation et l'octroi de crédits aux femmes, et par l'appui au système financier décentralisé.~~

La réalisation de ces missions repose sur un cadre de référence d'élaboration et d'exécution des politiques de promotion et de protection de la femme et de l'enfant et de développement, bâti autour :

- d'une lettre de politique sectorielle et d'un programme décennal (2007 – 2016) de développement familial et social;
- d'une lettre de politique sectorielle de micro finance ;
- d'une stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre ;

- et la stratégie nationale de protection sociale.

Ces mécanismes viennent d'être renforcés par l'entrée en 2009 du département dans le processus « Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme » (CDSMT), initié par le Gouvernement et mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Ce nouveau cadre de planification que constitue le CDSMT devrait permettre, non seulement de consolider les actions déjà entreprises en termes d'appui à la réduction de la pauvreté.

Il devrait également permettre d'imprimer une démarche nouvelle à l'autonomisation de la femme, à la protection de l'enfant et au développement social, pour l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, et principalement des groupes vulnérables.

En outre, il devrait permettre une meilleure prise en charge des groupes vulnérables, dans une approche d'autopromotion et de prise en compte affirmée de l'équité et l'égalité de genre.

Le CDSMT du département est structuré en cinq (5) programmes:

**Programme 01 :**            **Accès aux infrastructures  
et aux services sociaux ;**

**Programme 02 :**            **Renforcement des capacités ;**

**Programme 03 :**            **Accès aux ressources financières  
et aux facteurs de production ;**

**Programme 04 :**            **Protection sociale ;**

**Programme 05 :**            **Appui Gestion.**

**Ainsi, les questions qui sous tendent les principaux chantiers de l'année 2010, sont entre autres :**

- **l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;**
- **le renforcement des capacités techniques et d'interventions des partenaires et des bénéficiaires-cibles du ministère ;**
- **l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production ;**
- \*** - **la protection sociale des groupes vulnérables et l'amélioration de leurs capacités de réponses aux chocs et catastrophes. Dans ce cadre, le Ministère est entrain de mettre en place une Initiative Nationale pour la Protection Sociale « SUQUALI JABOOT » en vue d'accélérer l'extension de la Protection Sociale au groupe vulnérable ;**
- **l'amélioration du cadre institutionnel et des mécanismes de gestion du programme du ministère.**

**Au total, il s'agit d'apporter une réponse durable et impactée en faveur des populations-cibles du département, grâce :**

- **à la consolidation des résultats obtenus dans les programmes de promotion de l'équité et de l'égalité de genre, de réduction de la pauvreté, de promotion et protection des groupes vulnérables ;**
- **au renforcement des capacités des structures à répondre à la demande sociale ;**
- **à la prise en charge adéquate des besoins des groupes vulnérables ;**
- **à la promotion de l'Entreprenariat Féminin et de la microfinance grâce à une allocation régulière de ressources et une structuration cohérente et efficiente des actions ;**

**Le profil des dépenses prévues à cet effet pour l'année 2010, au niveau des titres 2, 3, 4, 5 et 6, intègre les engagements actuels**

**relatifs aux projets en cours à la vision plus large et intégratrice qui sous tend les composantes du CDSMT.**

**Le rapport de présentation du budget 2010 aborde :**

**1. dans une première partie**

- **le titre 2 : les dépenses de Personnel,**
- **le titre 3 : les dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transfert,**
- **le titre 4 : les dépenses de transfert,**

**2. dans une deuxième partie :**

- **le titre 5 : les dépenses en capital qui seront présentées avec la répartition des ressources en :**
  - **financements extérieurs,**
  - **financements intérieurs.**
- **le titre 6 : les dépenses de transfert en Capital**

# **PREMIERE PARTIE**

## **Titre 2 : Dépenses de Personnel**

### **Article : 61**

**Les dépenses de personnel, pour l'année 2010, sont estimées à un Milliard six cent soixante six Millions deux cent soixante quatorze mille cent vingt (1 666 274 120) CFA contre deux Milliards cent vingt-sept Millions huit cent soixante dix neuf mille six cent quatre vingt (2 127 879 680) CFA en 2009, soit une baisse en valeur absolue de cinq cent quarante et un millions dix mille six cent quatre vingt (461 605 560) FCFA.**

**Cette baisse dans le montant du titre est consécutive à l'impact du décret de répartition des services qui a rattaché la Direction de l'Action Sociale et du Fonds de Solidarité Nationale respectivement au Ministère des Affaires Sociales et des Relations avec les Institutions et à la Présidence de la République.**

**Le titre enregistre également l'impact dû au rattachement de l'Agence de la Case des Tout Petits, au département de la famille.**

## **Titre 3 : Dépenses de fonctionnement**

**(Hors personnel, hors transferts)**

**Article : 62**

Le montant total du titre 3 se chiffre pour l'année 2010 à 1.848 975.000 FCFA contre 1.510.193.000 en 2009, soit une hausse de 338.782.000 F CFA en valeur absolue et 22,43 % en valeur relative.

Cette hausse est due à la réévaluation des services votés en 2009, mais également à la dotation en mesures nouvelle estimée à 18 250 000 F CFA.

Les demandes de mesures nouvelles qui correspondent à cette hausse, concernent les six (6) structures suivantes :

1. Direction de la Famille
2. Direction des Stratégies de Développement Social
3. Office des Pupille de la Nation
4. Direction de la Protection des Droits de l'Enfant
5. Commissariat à la Sécurité Alimentaire
6. Observatoire National des Droits de la Femme

**1. Direction de la Famille**

**(28.400.000 FCFA)**

**Chapitre : 6522304010**

**La Direction de la Famille occupe une place centrale dans le dispositif institutionnel de prise en charge de la cible famille.**

**A la gestion de ces missions transversales, qui impose un suivi, une évaluation et une coordination de l'action quotidienne, s'ajoute, de plus en plus, une dimension à la hauteur des engagements régionaux et internationaux pris par le gouvernement (CEDEF/CEDAW, Plan d'action de Beijing, OMD3, Plan d'action sur la famille).**

**C'est pourquoi, l'accent a-t-il été mis sur des rubriques liées aux activités qu'appelle la conduite des missions assignées à la Direction. Il s'agit, entre autres :**

- de la définition d'une lettre de politique de la famille ;**
- des rencontres avec les organisations de femmes et les acteurs de la famille ;**
- de l'animation permanente du Comité Consultatif national de la femme ;**
- de l'organisation des évènements comme la journée tolérance zéro pour les M. G. F, la journée de la famille, la journée internationale de la femme, la journée de la femme rurale, la journée panafricaine et les OMD, etc. ;**
- de la production à temps de rapports sur l'application des engagements pris par le Sénégal ;**
- du renforcement du dispositif de la communication par la production de supports destinés au grand public.**

**Les nouvelles demandes crédits formulées par la Direction de la Famille sont ainsi réparties :**

<b>Internet</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Fournitures de bureau</b>	<b>3.500.000</b>
<b>Frais d'impression et de publicité</b>	<b>2.500.000</b>
<b>Entretien et maintenance informatique</b>	<b>1.500.000</b>
<b>Consommables informatiques</b>	<b>2.500.000</b>
<b>Carburant</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Matériels et produits d'entretien</b>	<b>500.000</b>
<b>Matériels de bureau</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Honoraires et commissions</b>	<b>4.500.000</b>
<b>Autres dépenses de communication</b>	<b>2.500.000</b>
<b>Frais de réception et d'hébergement</b>	<b>2.500.000</b>
<b>Autres Dépenses de communication</b>	<b>3.000.000</b>
<b>Autres achats biens et services</b>	<b>3.900.000</b>
<b>Conférences, congrès et séminaires</b>	<b>3.900.000</b>

## **2. Direction des Stratégies de Développement Social**

**(7.500.000 F CFA)**

**Chapitre : 65022308010**

**Article : 62**

L'élaboration d'un programme décennal, après l'achèvement de la lettre de politique sectorielle, la mise en œuvre du CDSMT et l'harmonisation des politiques sociales dans l'espace CEDEAO, élargissent les champs d'investigation du secteur social, à cette direction.

C'est pourquoi, l'accent a été mis sur la recherche opérationnelle avec beaucoup de missions à l'intérieur du pays et à l'extérieur ainsi que les consommables et les séminaires.

Cette direction a entre autres tâches :

- la collecte, l'exploitation et la diffusion de la documentation produite et les expériences dans l'exécution des programmes ;

- l'évaluation des stratégies et politiques sociales et la mise en place des bases de données sociales ;
- la définition et l'orientation périodique du programme.

Honoraires et commissions	7.500.000
---------------------------	-----------

### 3. Direction de la Protection des Droits de l'Enfant

(23.000.000 F CFA)

Chapitre : 651 22303010

Article : 62

La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant a réalisé pour 2009 d'importants travaux sur la promotion et la vulgarisation des droits des enfants. A ce titre il faut noter entre autres :

- le dépôt et défense des rapports de suivi des engagements au niveau des Nations Unies pour des droits de l'enfant (rapports de suivi de la CDE et celui pour un monde digne des enfants) ;
- l'élaboration du rapport d'étape pour le comité des droits de l'enfant à Genève (rapport soumis au Comité interministériel des Droits de l'Homme et transmis au Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant) ;
- l'Organisation de la campagne nationale d'enregistrement à la naissance ;

La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant a entamé également, avec une approche de synergie dans les interventions des partenaires des actions de nature à assurer une meilleure prise en charge de la cible enfant, à travers des

rencontres d'échanges d'où l'importance des besoins en ressources pour y parvenir.

Il s'y ajoute d'autres types de besoin en matière d'entretien et d'équipement de bureau. Cela explique les demandes de mesures nouvelles pour les rubriques ci-après :

<b>Fournitures de bureau</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Matériel et produits d'entretien</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Consommables informatiques</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Carburant</b>	<b>2.500.000</b>
<b>Abonnement</b>	<b>500.000</b>
<b>Matériel de bureau</b>	<b>3.000.000</b>
<b>Entretien et réparation de véhicules</b>	<b>2.500.000</b>
<b>Autres dépenses de communication</b>	<b>3.000.000</b>
<b>Fête et cérémonies</b>	<b>2.500.000</b>
<b>Frais d'édition</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Conférences, congrès et séminaires</b>	<b>2.000.000</b>

#### **4. Office des Pupilles de la Nation**

**(31.000.000 F CFA)**

**Chapitre : 651 160170111**

**Article : 62**

**Le gouvernement du Sénégal mis en place un office national des pupilles de la nation, en vue de leur garantir une assistance**

adéquate et un bon suivi des enfants des familles victimes de catastrophes naturelles comme celle relative au bateau le diola. Les mesures nouvelles demandées servent aux activités de prise en charge de ces catégories d'enfants.

<b>Autres matériel mobilier bureau et logement</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Fournitures de bureau</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Matériel et produit d'entretien</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Consommables informatiques</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Carburant</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Abonnement</b>	<b>500.000</b>
<b>Matériel de bureau</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Matériel pédagogiques et didactiques</b>	<b>1.500.000</b>
<b>Entretien et réparation de véhicules</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Autres entretien et maintenance</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Missions d'assistance et de conseil</b>	<b>1.500.000</b>
<b>Honoraires et commissions</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Services extérieurs de gardiennage</b>	<b>1.500.000</b>
<b>Frais d'impression et de publicité</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Autres prestation de service</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Electricité</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Frais de poste et d'affranchissement</b>	<b>500.000</b>
<b>Téléphone</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Frais de mission intérieur du pays</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Autres frais transport et missions</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Frais réception et hébergement</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Autres achats biens et services</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Conférences, congrès et séminaires</b>	<b>2.000.000</b>

## **5. Observatoire national des Droits de la Femme**

**(32.850.000 F CFA)**

**Chapitre : 653 160080111**

## Article : 62

Le Sénégal a retenu dans ses stratégies de protection et de promotion de la femme, de mettre en place un Observatoire National des Droits de la Femme (ONDF) qui doit, dans le cadre de ses actions de conseil, d'interpellation, de contrôle et d'alerte, contribuer au respect des engagements et conventions internationaux relatifs aux droits de la femme pris par le Sénégal.

Eu égard à ses missions, l'ONDF doit :

- mettre en place d'une banque de données statistiques désagrégées par sexe au Sénégal dans plusieurs domaines et élaborer des indicateurs sexo spécifiques de développement humain ;
- mener des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour améliorer la compréhension de la construction socioculturelle des rapports de sexe et conduire un programme de plaidoyer auprès des décideurs pour l'intégration du Genre dans les politiques et programmes du pays mis en place ;
- à travers le projet de protection des droits, faire respecter les droits des femmes dans toutes leurs dimensions et perspectives.

**Aussi les moyens demandés pour réaliser ses activités sont centrés sur les demandes de mesures nouvelles pour les rubriques ci-après :**

<b>Fournitures de bureau</b>	<b>3.000.000</b>
<b>Matériel et produit d'entretien</b>	<b>750.000</b>

<b>Consommables informatiques</b>	<b>1.500.000</b>
<b>Carburant</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Abonnement</b>	<b>250.000</b>
<b>Matériel de bureau</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Entretien maintenance mobilier de bureau</b>	<b>1.850.000</b>
<b>Entretien maintenance bâtiment</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Entretien et réparation de véhicules</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Autres entretien et maintenance</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Missions d'assistance et de conseil</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Honoraires et commissions</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Frais d'impression et de publicité</b>	<b>1.500.000</b>
<b>Autres prestations de service</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Electricité</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Téléphone</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Frais de mission intérieur du pays</b>	<b>3.000.000</b>
<b>Frais réception et hébergement</b>	<b>2.000.000</b>
<b>Frais d'édition</b>	<b>1.500.000</b>
<b>Autres achats biens et services</b>	<b>1.500.000</b>
<b>Conférences, congrès et séminaires</b>	<b>3.000.000</b>

## **6. Commissariat à la Sécurité Alimentaire**

**(64 400 000 F CFA)**

**Chapitre : 65215083010**

### **Article : 62**

Dans le contexte actuel de crise alimentaire mondiale, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, doit renforcer la surveillance de la situation alimentaire dans le pays et ses capacités logistiques de transport, de stockage et d'intervention. Ce faisant, il pourra faire face à des situations d'urgence et appuyer au plan logistique les réalisations d'actions humanitaires, à partir des inspections régionales du commissariat.

Ces inspections régionales ne disposant pas d'allocation budgétaire, l'essentiel des nouvelles demandes de crédits, ci-après, sont axées sur les fournitures de bureau, le carburant, les consommables informatiques et autres dotations susceptibles de renforcer l'intervention rapide de ces structures décentralisées

<b>Fournitures de bureau</b>	<b>15.000.000</b>
<b>Matériel et produit d'entretien</b>	<b>7.000.000</b>
<b>Consommables informatiques</b>	<b>10.000.000</b>
<b>Carburant</b>	<b>12.000.000</b>
<b>Autres fournitures</b>	<b>7.000.000</b>
<b>Entretien maintenance mobilier de bureau</b>	<b>7.000.000</b>
<b>Autres prestations de service</b>	<b>6.400.000</b>

#### **Titre 4 : Dépenses de Transfert**

#### **Article : 64**

Les dépenses de transferts pour l'année 2010, se chiffrant à un milliard huit cent vingt six millions huit cent soixante neuf milles (1.826.869.000 F CFA), concernent les bourses scolaires des étudiants et élèves, les aides et secours personnes les autres transferts aux ménages, les enfants de rue du centre Guinddi, OPN etc.

En tenant compte du CDSMT, le titre 4 enregistre une hausse de 240.000.000 FCFA, expliquée par les besoins de renforcement des activités menées jusqu'ici et la prise en compte d'autres activités identifiées dans le CDSMT et dont la réalisation implique des transferts courants sous forme de

**subvention et de fonds d'assistance. Ces activités articulées aux composantes 2, 3 et 4 du CDSMT, se présentent ainsi qu'il suit :**

- **Renforcement des capacités techniques et d'intervention des partenaires et des bénéficiaires cibles ;**
- **Mise en place des organisations communautaires de médiation familiale ;**
- **Renforcement des capacités des acteurs à la base pour la promotion et la protection des droits de l'enfant et la lutte contre les MGF ;**
- **Aide et secours aux familles et personnes nécessiteuses et/ou démunies ;**
- **Mise en place d'un stock de sécurité alimentaire et d'urgence ;**
- **Mise en place et renforcement de la case des tous petits et des programmes de formation du jeune enfant ;**
- **d'un fonds d'appui aux enfants en situation de vulnérabilité (traite et pires formes de travail des enfants, Orphelins et enfants en situation de vulnérabilité, talibés et jeunes en situation difficile) ;**
- **Mise en place d'appui aux structures et associations de prise en charge des enfants vulnérables y compris l'office des pupilles de la nation.**

**Le tableau en annexe donne la répartition 4 selon les composantes des programmes.**

## **DEUXIEME PARTIE**

**Titre 5 : Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat**

**Pour l'année budgétaire 2010, les dépenses d'investissements en capital sont estimées à 6.671.500.000 FCFA. En tenant compte du CDSMT, le titre 5 a enregistré une baisse de 2.044.500.000 FCFA, soit 23,46% par rapport à 2009. Cette baisse observée sur les dépenses en capital sont essentiellement dû au plafonnement du financement intérieur mais également à la diminution des subventions extérieures.**

**Les investissements en capital programmées en 2010 serviront à couvrir les au renforcement de projets en cours et à prendre en compte d'autres comme l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale qui est un cadre fédérateur pour renforcer les politiques de cohésion et d'intégration sociale.**

**En d'autres termes, les investissements du titre 5 concernent, pour l'année 2010, les projets suivants ;**

- l'appui au dispositif de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté ;**
- la construction et l'équipement des CEDAF ;**
- l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale « SUXALI JABBOT »**
- la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ;**
- l'aménagement du cadre de vie dans les daaras ;**
- l'appui aux groupements féminins ;**
- l'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de Genre ;**
- le Renforcement des capacités du Ministère pour l'intégration du genre (projet genre/prog pop/FNUAP);**
- Projet d'Alphabétisation et d'Apprentissage /Lutte contre la pauvreté (PALAM) ;**
  
- l'appui pour la lutte contre la pauvreté (phase 2) ;**
- plateforme d'Appui au secteur privé (PLASEPRI) ;**

- la confection de base de données pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- le Centre de ressources et de documentation en microfinance ;
- le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs du secteur de la microfinance ;
- l'appui au Plan d'action de la Lettre de politique sectorielle de la Microfinance.

### **Titre 6 : Dépenses de transfert en capital**

En 2010, les transferts en capital, d'un montant de 6.844.500.000 F CFA, concernent :

- la construction et équipement des Cases des Tout Petits ;
- la lutte contre les Pires Formes du travail des Enfants ;
- la reconstruction du Stock de Sécurité Alimentaire;
- le Crédit pour les femmes ;
- L'achat de manuel pour les cases des Tout Petit ;
- le Fonds National de l'Entrepreneuriat féminin ;
- le Fonds d'impulsion à la microfinance ;
- le projet de recasement des marchands ambulants.

En tenant compte du CDSMT, le titre 6 a enregistré une hausse de 3.756.500.000 FCFA par rapport à 2009. Cette hausse relative de 121,65% est expliquée d'une part par la dotation allouée à l'assistance au monde rural, mais d'autre part également par les besoins de renforcement des projets en cours dont les dispositifs de financement des activités génératrices de revenus et l'appui aux institutions de microfinance.

### **Conclusion**

En conclusion générale, le projet de budget du Ministère de la famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Microfinance et de la Petite Enfance est chiffré à 18.758.118.120 FCFA pour l'année budgétaire 2010 contre 16.451.425.680 en 2009, soit une hausse de 2.3.6.692.440 FCFA en valeur absolue et 14,02% en valeur relative.

Le budget de 2010 est réparti ainsi qu'il suit :

**Titre 2 dépenses de personnel : 1.666.274.120 FCFA**

**Titre 3 dépenses de fonctionnement (hors transfert) :**

**1.848.975.000FCFA**

**Titre 4 dépenses de transfert : 1.726.869.000 FCFA**

**Titre 5 dépenses en capital : 6.671.500.000 FCFA**

**Titre 6 transfert en capital : 6.844.500.000 FCFA**

La part du fonctionnement, est de 27,95% contre 72,05% au profit de l'investissement.

Les crédits de fonctionnement ont connu globalement des hausses, en raison principalement de la réévaluation des services votés.

Par contre, les dépenses d'investissement ont connu un mouvement double, lié à la baisse des subventions extérieures et au plafonnement du financement intérieur pour les dépenses titre 5. Pour le titre 6 les dépenses ont doublé entre 2009 et 2010.

Ce projet de budget dénote les ambitions réelles du département de contribuer à l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, principalement, des groupes

**vulnérables dans une prise en compte d'équité et d'égalité de genre.**

dépenses du titre 5. Pour le titre 6, les dépenses ont doublé entre 2009 et 2010.

Ce projet de budget dénote les ambitions réelles du département de contribuer à l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, principalement, des groupes vulnérables dans une prise en compte d'équité et d'égalité de genre.